



Victime d'agression à l'arme blanche

Par **NE63R**, le **27/11/2014 à 15:21**

Victime d'une agression par arme blanche, je n'ai pu déposer plainte au commissariat car je suis resté 9 jours en soins intensifs à l'hôpital, incapable de pouvoir témoigner.
Mon agresseur a été interpellé, et risque de se voir relâcher, alors qu'il m'a agressé avec intention de me tuer.
Je dois selon la police attendre d'être convoqué par le juge d'instruction, ma plainte n'étant plus recevable.
Que puis-je faire pour être entendu afin d'éviter que mon agresseur me menace à nouveau, car son lieu de travail est à deux pas de chez moi ?

Par **Faycal777**, le **27/11/2014 à 16:25**

Bonjour,
L'OPJ vous a conseillé de ne pas déposer plainte ou vous a clairement dit que votre plainte n'était plus recevable?

Par **pat76**, le **27/11/2014 à 16:26**

Bonjour
Vous avez déposé une plainte devant le Procureur de la République?

Par **NE63R**, le **27/11/2014 à 16:32**

Oui le commissariat m'a dit d'attendre la convocation du juge et que ce n'était pas utile de déposer plainte.
Je n'ai pas déposé plainte auprès du procureur de la république.
Que me

conseillez vous de faire.

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **17:31**

Prenez contact avec le juge qui instruit le dossier.